



UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE
DE LILLE 1875

ECTS EUROPEAN CREDIT TRANSFER SYSTEM SYSTEME EUROPEEN DE TRANSFERT DE CREDITS

Qu'est-ce qu'un système de crédits ?

Un système de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. La définition des crédits au niveau de l'enseignement supérieur se base sur les paramètres suivants : charge de travail de l'étudiant, connaissances finales et nombre d'heures de cours.

Qu'est-ce que l'ECTS ?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

Comment l'ECTS a-t-il évolué ?

L'ECTS a été mis en place en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. L'ECTS est le seul système de crédits qui ait été expérimenté et utilisé avec succès en Europe. Mis en oeuvre à l'origine pour assurer le transfert de crédits, l'ECTS a permis de faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, et de développer qualitativement la mobilité des étudiants en Europe. Depuis peu, l'ECTS évolue vers un système d'accumulation de crédits mis en oeuvre au plan institutionnel, régional, national et européen. Tel est l'un des objectifs clés de la Déclaration de Bologne de juin 1999.

Pourquoi instaurer l'ECTS ?

L'ECTS facilite la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants, tant locaux qu'étrangers. Il facilite également la mobilité et la reconnaissance académique. L'ECTS aide les universités à organiser et à réviser leurs programmes d'études. Le système peut s'utiliser dans le cadre de programmes et de modes d'enseignement diversifiés. Il renforce l'attractivité de l'enseignement supérieur européen pour les étudiants d'autres continents.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de l'ECTS ?

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée de 36 à 40 semaines par an, la valeur d'un crédit représente donc 24 à 30 heures de travail. Par charge de travail, on entend le temps dont a besoin en théorie un étudiant moyen pour atteindre l'ensemble des résultats requis au terme de la formation.

Les crédits sont un moyen de quantifier les objectifs de formation. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, qu'elle qu'en soit la durée. Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de la formation.

L'attribution des crédits ECTS se base sur la durée officielle d'un cycle d'études. Le travail total à accomplir pour obtenir un diplôme de premier cycle d'une durée officielle de trois ou quatre années correspond à 180 ou 240 crédits.

La charge de travail de l'étudiant comprend le temps passé à assister aux cours, à participer à des séminaires, à étudier de manière indépendante, à se préparer et se soumettre aux examens, etc... Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertation, thèse, etc...), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études dans le programme concerné.



Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note locale ou nationale. Un exemple de bonne pratique consiste à ajouter un grade ECTS, en particulier en cas de transfert de crédits. L'échelle de notation ECTS classe les étudiants sur une base statistique. C'est pourquoi les données statistiques concernant les résultats des étudiants sont une condition au préalable à l'application du système de notation ECTS. Les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante :

A	les 10% meilleurs
B	les 25% suivants
C	les 30% suivants
D	les 25% suivants
E	les 10% restants

Une distinction est opérée entre les grades FX et F, utilisés pour les étudiants en échec. Fx signifie : « échec – un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir », et F : « échec – un travail considérable est nécessaire ». L'indication des taux d'échec dans le relevé des résultats est facultative.

Quels sont les documents essentiels de l'ECTS ?

- **La brochure d'Information/le catalogue de Cours** ('Information Package/Course Catalogue') de l'établissement, à publier dans deux langues (ou uniquement en anglais dans le cas de programmes enseignés dans cette langue) sur l'internet ou sur support papier dans un ou plusieurs documents.
Cette brochure d'information/ ce catalogue de cours ('Information Package/Course Catalogue') doit intégrer les éléments figurant sur la liste jointe au présent document, et notamment fournir les informations aux étudiants étrangers accueillis dans l'établissement.
- **Le Contrat d'Etudes** comprend la liste des cours à suivre. Il fait l'objet d'un accord entre l'étudiant et le responsable académique de l'établissement concerné. En cas de transfert de crédits, le contrat d'études doit faire l'objet

d'un accord entre l'étudiant et les deux établissements concernés avant le départ de l'étudiant. Il doit être actualisé immédiatement en cas de changement de cours après l'arrivée dans l'établissement d'accueil (délai de 3 semaines maximum après l'arrivée) ; Le contrat peut être préparé par l'étudiant à partir des informations fournies dans les brochures ou sur le site-web de l'université d'accueil.

- **Le Relevé de Notes** présente les résultats de l'étudiant avec la liste de cours suivis, les crédits obtenus, les notes locales et les grades ECTS correspondants. En cas de transfert de crédits, le relevé de notes de l'étudiant sortant doit être émis par l'établissement d'origine avant son départ, et celui de l'étudiant entrant par l'établissement d'accueil au terme de la période d'études. A l'issue de votre formation dans l'université d'accueil, vos notes seront converties dans votre système national en respectant l'échelle de notation du système ECTS. Vos notes seront ainsi réintégrées, et la reconnaissance académique de vos acquis à l'étranger assurée.

Source : site www.europa.int